

## NOUVEAUX DOCUMENTS QUALITÉ

Afin de vous tenir régulièrement informés, nous vous communiquons ci-dessous la liste des documents qualité récemment actualisés ou créés, **RDV sur IntraQual.Doc pour les consulter.**

### → dans la rubrique Covid-19

✓ Mode opératoire « Alerte et surveillance des professionnels présentant des symptômes ou ayant été en contact avec un cas confirmé ou probable Covid-19 »

✓ Document d'information « Covid-19 - Consignes pour le déroulement des réunions »

### → sur la gestion du risque infectieux

✓ Modes opératoires « Entretien des dispositifs médicaux (DM) réutilisables non immergeables et non critiques » et « Entretien des dispositifs médicaux (DM) immergeables et réutilisables »

### → sur les droits des patients

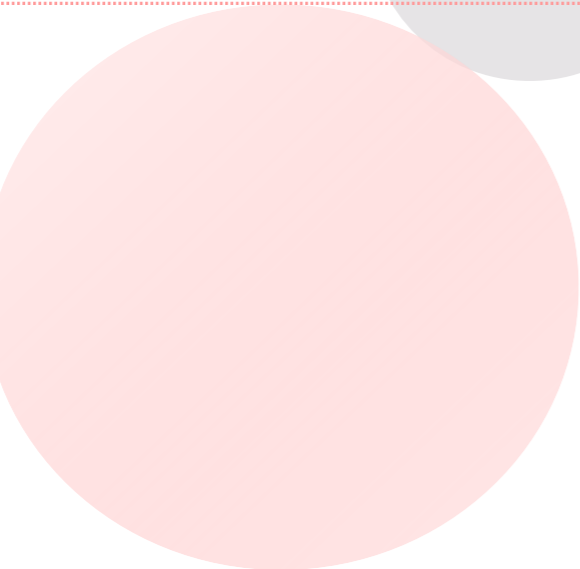
✓ Document d'information « Mémo - Sorties de courte durée pour les soins sans consentement »



LA CELLULE QUALITÉ

## COMITÉ D'ÉTHIQUE

Tout agent peut inscrire des points ou questions qu'il souhaite voir abordés à l'ordre du jour du prochain Comité d'Éthique via la boîte aux lettres : [comiteethique@ch-gers.fr](mailto:comiteethique@ch-gers.fr).



Prochain numéro : **Jeudi 25 mars 2021**

Faites parvenir vos infos à l'Équipe Com' pour le : **Mercredi 17 mars 2021**

Février 2021

# ZOOM

Nos infos, nos actus

## Sommaire

### UNE PROCHAINE ÉQUIPE DE PSYCHIATRIE LÉGALE

#### Un projet du CHG lauréat du fond d'innovation organisationnelle en psychiatrie 2020 !

Un des 4 projets déposés par notre établissement en septembre 2020 a été retenu par le Ministère de la Santé et a obtenu l'ensemble du budget sollicité (un peu plus de 200 000 € en crédits pérennes...)

Sur la dernière année, un groupe de travail a vu le jour sur notre EPSM, initialement axé sur les soins pénalement ordonnés ayant mis en lumière les points faibles de notre organisation ambulatoire pour répondre à ce type de soins. Il a permis d'aboutir à un protocole d'articulation avec le SPIP, une procédure de prise en charge et une évolution du paramétrage de Cortexte.

Le comité d'éthique de Novembre 2018 a acté l'intérêt d'une équipe référente pluridisciplinaire incluant des temps de médecin psychiatre, de psychologue et d'infirmier.

Fort de cette dynamique, le groupe a ouvert la perspective vers un projet de psychiatrie légale départementale avec les grands axes suivants :

- ◆ Encadrement de soins en contexte médico-légal : soins sans consentement et soins pénalement ordonnés,
- ◆ Développement d'une offre de soins spécialisés : psycho-trauma, conjugopathies, auteurs de violences sexuelles...
- ◆ Réalisation d'un protocole Hôpital-Police-Justice.

Ce projet vise à enrichir l'offre de soins, à maintenir la psychiatrie dans son juste rôle, à faire preuve de pédagogie, hors réactivité médiatique.

Il ouvre vers une réflexion éthique des soins, à l'aune de l'abandon de l'isolement et de la contention dans la psychiatrie du XXIe siècle. Son ambition est également de développer et fidéliser les compétences au sein du service public.

Vous êtes invités à lire l'article paru dans « Santé Mentale » (janvier 2021) venant illustrer l'intérêt du sujet et qui a le bénéfice de citer notre EPSM au sujet d'un projet innovant.

LE GROUPE DE TRAVAIL DE PSYCHIATRIE LÉGALE



## LE DOCUMENT UNIQUE AU CENTRE HOSPITALIER DU GERS

La mise en œuvre du Document Unique a enfin commencé. Vous avez pu voir l'information qui a été diffusée dans zoom de Janvier et affichée dans toutes les Unités. Pour certains, vous avez pu déjà travailler avec vos cadres sur le document unique.

Trois Unités de Travail ont été rencontrées, avec qui nous avons validé collectivement le remplissage de leur grille de risques.

Les premiers échanges qui ont pu avoir lieu ce mois de février montrent l'intérêt et la nécessité de poursuivre sur ce chemin. C'est un préalable au développement d'une forme de communication ouverte, descendante et ascendante dans notre établissement, qui s'adresse à tous.

Tous les mois nous ferons en sorte de vous communiquer l'avancée du DUERP, et au-delà des projets institutionnels qui pourraient en découler.

Le groupe restreint du DUERP se tient à votre disposition si vous souhaitez avoir de plus amples informations sur cette démarche, vous pouvez désormais nous interpeller sur l'adresse mail : [duerp@ch-gers.fr](mailto:duerp@ch-gers.fr)

Nous sommes tous concernés par notre sécurité, notre qualité de vie au travail. Chacun peut s'exprimer, pourvu que les espaces nécessaires lui soient proposés.



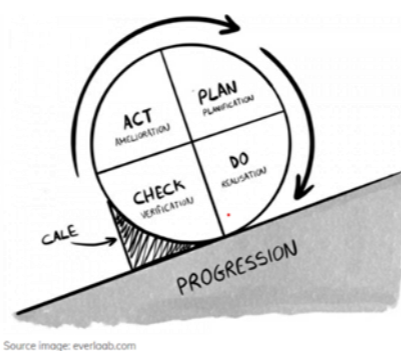
**En attendant, nous vous proposons de vous familiariser à certaines notions qui sont et seront abordées au cours de cette année et des années à venir**

### QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES :

**La qualité**, c'est la capacité à **satisfaire les besoins des « clients »** (que ces besoins soient exprimés ou implicites) à **travers son organisation et ses prestations.**

La démarche qualité est une **dynamique de progression** qui a pour objectif d'**améliorer le fonctionnement et le savoir-faire de la structure.** Elle oriente la stratégie (organisation et prestation) en fonction des attentes du « client » et permet aux salariés de travailler dans de meilleures conditions.

Bref, faire de la qualité c'est chercher à s'améliorer sans cesse et à tous les niveaux de la structure.



**La gestion des risques** (management du risque) est la discipline visant à **identifier, évaluer et hiérarchiser les risques liés aux activités** d'une organisation, quelles que soient la nature ou l'origine de ces risques, puis à les **traiter méthodiquement**, de manière coordonnée et économique, afin de **réduire et contrôler** la probabilité des événements redoutés, et leur impact éventuel.

## LA PRÉVENTION DES RISQUES



La prévention des risques professionnels, c'est l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des salariés, améliorer les conditions de travail et tendre au bien-être au travail. Il s'agit d'une obligation réglementaire qui s'impose à l'employeur et dont les principes généraux sont inscrits dans le Code du travail.

### DANGER, RISQUE, DOMMAGE : QUELLES DIFFÉRENCES ?

**Danger** : propriété intrinsèque d'une situation, d'un produit, d'un équipement susceptible de causer un dommage. Par exemple, présence d'eau sur le sol d'un atelier, stockage de produits chimiques dans un local non ventilé, défaut d'isolation d'un équipement électrique...

**Risque** : éventualité pour la personne de rencontrer un danger. Par exemple, risque de glissade sur le sol mouillé, risque d'inhalation de produits chimiques nocifs, risque d'électrocution...

**Dommage** : préjudice subi par la personne. Par exemples, fracture, maladie, décès...



### BIENVENUE !

M. Joël Stéphan, ingénieur hospitalier principal au bureau d'étude technique, a été placée en contrat à durée indéterminée.

Mmes les Docteurs Maria-Téodora SIMON et Marjorie ont été nommées PH temps plein à titre probatoire.

### FORMATION CONTINUE

Le plan de formation 2021 a reçu un avis favorable du CTE lors de sa séance du 05/02/2021.

### BONNE ROUTE !

#### Départs à la retraite :

Monsieur Serge, technicien supérieur hospitalier à la Restauration,  
Madame Danielle, infirmière à la réinsertion,

#### Mise en disponibilité :

Madame Laetitia, infirmière en soins généraux à Janet.

#### Mutation :

Madame Laurence, aide médico-psychologique à Janet, au Centre Hospitalier de Condom.